COMMUNE DE MIOS (GIRONDE)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En application de l'arrêté municipal du 27 février 2013, une enquête publique est ouverte du lundi 18 mars 2013 au jeudi 18 avril 2013 inclus afin de recueillir l'avis du public sur le projet de **RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MIOS**.

Cette procédure concerne l'aménagement d'une base de loisirs multi-activités au niveau du lieu-dit « La Craste de l'Abeilley », en adaptant le zonage à vocation forestière au profit d'un classement en zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme et autoriser uniquement la réalisation d'équipements liés à la vocation de la zone.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, la révision simplifiée n°1 du PLU aura pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune de MIOS ou tout autre collectivité.

Cette opération ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

En vertu de la décision du 14/02/2013 N°E13000045/33 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, Monsieur Jean-Louis LABORDE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Odile NEUMANN est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de MIOS lors des permanences suivantes :

- Lundi 18 mars 2013 de 10h00 à 13h00,
- Mardi 26 mars 2013 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 18 avril 2013 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 du PLU communal pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de MIOS, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Elles peuvent également être adressées par lettre à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MIOS, Place du 11 Novembre, BP 13, 33380 MIOS, siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête susvisée, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an à la mairie de MIOS, à la mairie annexe de Lacanau de MIOS, à la Sous-Préfecture d'Arcachon et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, et sur le site internet de la mairie de MIOS, à savoir : www.ville-mios.fr .

Le Maire de MIOS,

François CAZIS.